



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2026

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	9
Procuration	2
Qui ont pris part au vote	11
Résultat du vote	
Pour : 11	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de convocation : 03/04/2026	
Date d'affichage : 03/04/2026	
Délibération 2026-17	

L'an 2026, le 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Wisembach s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VOINSON Rachel, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mr Philippe BENOIT, Mr FAQUET Christophe, Mme VOINSON Rachel, Mme THIRIET Stéphanie, Mme BERTRAND Christine, Mr BREISTROFFER Flavien, Mme DA COSTA Claudine, Mme POULAIN Salomé, Mme WENGER Annick

Absents excusés : Mr VOIGNIER Jean-François, Mr Fouade GAGUECHE

Procuration(s) : Mr Fouade GAGUECHE à Mme WENGER Annick, Mr VOIGNIER Jean-François à Mme Rachel VOINSON

Secrétaire de séance : Mme Salomé POULAIN

Objet : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Considérant que l'attribution des subventions, revêt un intérêt communal ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-décide d'attribuer une somme globale de 1500 € pour les associations et autorise Madame le Maire à inscrire cette somme au chapitre 65 du budget prévisionnel 2026.

-Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

En mairie, le 10/04/2026

Extrait certifié conforme,

Le Maire

Rachel VOINSON

